

La Vesancière

N° 83 - XXI^e année

Octobre 2017



Année scolaire 2017-2018

FONCTIONNEMENT DU BULLETIN

Réception des articles

A la mairie ou auprès des personnes suivantes :

Geneviève Blanc 04 50 41 56 83

Eliane Jonker 04 50 42 39 39

Nouvelle adresse électronique : e.jonker@vesancy.fr

Dernier délai pour les articles de la prochaine parution : **31 déc. 2017**

Distribution

Janvier Amicale des sapeurs pompiers

Avril CLAV

Juillet Les Amis de la chapelle

Octobre PEVV

Dès la réception, merci de distribuer les bulletins

le plus rapidement possible,

(dans les 2 à 3 jours maximum)

Calendrier des animations du 4^{ème} trimestre 2017

Mercredi 18 octobre	Au Bon Sens	café terrasse à 10h
Mercredi 18 octobre	Mairie/assoc	préparation Téléthon à 20h30
Vendredi 13 octobre	CLAV	repas d'automne à 20h
Vendredi 11 novembre	Mairie	commémoration armistice 1918
Vendredi 17 novembre	CLAV	loto à 14h
Dimanche 26 novembre	Mairie	repas des Aînés à midi
Vendredi 8 décembre	Mairie/assoc.	soirée Téléthon à 19h30
Samedi 16 décembre	CLAV	dîner de Noël à 20h
Dimanche 17 décembre	PEVV	vin chaud à 18h
Dimanche 7 janvier	Mairie	Vœux du maire à 18h



HORAIRES MAIRIE et PERMANENCES	ETAT CIVIL
Du lundi au vendredi de 8h à 12h le mardi soir de 18h à 19h30 <i><u>Permanences M. le maire sur rendez-vous</u></i> Lundi et vendredi (en fin de matinée) <i><u>Permanences M. le maire et adjoints sur RV</u></i> le mardi de 18h à 19h Tél : 04 50 41 53 55 mail : mairie@vesancy.fr Web : www.vesancy.fr	<i>Naissance</i> Apolline Badri 13 septembre 2017  <i>Mariage</i>  <i>Décès</i> Geneviève Favre 11 août 2017 Claude Hotellier 22 septembre 2017 Andrée Tavernier 26 septembre 2017

LE MOT DU MAIRE

L'été a passé vite. Nous avons pu inaugurer, à temps pour la rentrée des classes, notre **nouvelle salle communale** dans les locaux de l'ancienne cure : une réalisation bienvenue pour accueillir les enfants des écoles (surveillance des repas, garderie, activités périscolaires) et accessoirement nos associations. Vous trouverez, dans cette édition, le discours de monsieur le Sous-Préfet Huber qui nous a fait l'honneur de présider l'inauguration du 1^{er} septembre dernier.

Quelques mois après la fin des travaux, nous pouvons dresser le premier bilan de **l'aménagement de la rue du Château**, dont l'objectif principal était de «redonner la priorité aux piétons». Résultat : vitesse moyenne des voitures réduite considérablement. Le radar dit « pédagogique » installé au centre du village, indique que 80% des conducteurs respectent la vitesse de 30 km/h et que seuls 3% excèdent les 40 km/h dans la zone du château. Les trottoirs ne sont plus encombrés par des voitures en stationnement interdit, à quelques exceptions près, que la police municipale verbalise consciencieusement. Enfin, la réfection de la chaussée, des trottoirs, l'aménagement des carrefours et la mise en eau de plusieurs fontaines participent à l'embellissement du village.

Ce 21 septembre, notre village a subi les effets d'une **tempête** inhabituelle. Le Joran a sévi : arbres abattus, toits endommagés, heureusement sans conséquence grave. Cela m'amène à rappeler aux propriétaires, qu'il est impératif d'entretenir les haies et d'abattre les arbres dépérissants qui menacent de tomber sur la voie publique ou sur les bâtiments voisins.

Le projet de **réhabilitation du château** progresse suivant le calendrier prévu. Le cabinet d'architectes mandaté soumettra fin octobre une proposition d'Avant-projet (AVD) que le conseil municipal étudiera en novembre. En parallèle, nous travaillons sur un plan de subventionnement avec les services de l'Etat, de la Région, du Département et de notre Communauté de Communes. Nous prévoyons de vous présenter le projet et recueillir vos suggestions et commentaires au cours d'une **réunion publique** dans la première quinzaine de décembre à laquelle vous serez tous conviés .

Pour terminer, deux évènements à noter : la **commémoration de l'armistice**, le 11 novembre à 11 heures et le **repas des aînés** organisé par notre comité d'action sociale, le dimanche 26 novembre.

Bien à vous

Principales décisions prises par le conseil municipal lors de la séance du 5 septembre 2017

URBANISME

Certificats d'urbanisme d'information

Vente d'un bien sis 31 route de la Combette appartenant à M. Watson.

Vente d'un bien sis 55 place de la Batteuse appartenant à la SCI Le Vesancy.

Déclarations préalables

141 chemin du Crêt / M. Brice Consani - création d'une ouverture. *Avis de non opposition*

75 chemin de Pochet / M. Buttner - construction d'un abri jardin. *En cours d'instruction*

TRAVAUX ET PROJETS

La nouvelle salle communale

Le coût total comprenant la maîtrise d'œuvre, les missions de contrôle, les travaux en marché et hors marché, l'aménagement et le mobilier de la salle s'élève à 275 261 € TTC. A ce montant, il faut déduire une subvention de l'État de 37 117 € et le remboursement partiel de la TVA, ce qui représente un coût net de 200 516 € TTC à la charge de la commune.

La citerne du chalet de la Vesancière

Dans le cadre des investissements d'accès à la ressource en eau, le Parc Naturel du Haut Jura a présenté des possibilités et des conditions de financement de l'Europe et de la Région pour des travaux de remise en état de la citerne de la Vesancière.

Rappel du coût prévisionnel de dépenses de 20 000 € TTC soit 16 667 € HT.

Les différentes aides annoncées totalisent 11 698 € (la Région : 3345 €, la CCPG : 2500 €, le FAEDER fonds européens : 5853 €).

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de confier à la société Gallia les travaux de réfection de la citerne de la Vesancière qui doivent être réalisés avant le 15 novembre.

La réhabilitation du château

La municipalité a pour objectif de finaliser le projet de réhabilitation du château avant la fin de l'année.

Trois critères à remplir :

1. La mise en accessibilité de chaque étage du château et de l'annexe. Remise en état des réseaux électriques, eaux pluviales, installations de sanitaires, chauffage, sécurité incendie...
2. L'aménagement de l'annexe : point de rencontre au rez-de-chaussée et selon les subventions disponibles, salle des fêtes à l'étage.
3. Le financement des travaux phase par phase

MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIR

Une première estimation des travaux envisagés par tranches a été faite pour un total d'environ 1 500 000 € HT. Une étude de faisabilité finalisée présentera une estimation plus précise et sur cette base sera lancé un marché de maîtrise d'œuvre pour la désignation d'un architecte.

L'assemblée autorise, à l'unanimité, le maire à faire toutes les démarches pour lancer le marché de maîtrise d'œuvre sur la base du projet de réhabilitation complet.

CCPG

L'ensemble des élus présents ont chargé François Beudet de présenter un avis défavorable de la commune, lors de la réunion du 6 septembre, sur la prise de compétence de la CCPG dans les conditions annoncées en matière de gestion du pluvial.

DIVERS

Utilisation de la nouvelle salle communale

Les différentes demandes des particuliers et des associations pour le prêt de ce local conduisent à une réflexion sur les règles à mettre en place pour son utilisation en prêt ou en location.

Après un tour de table, il a été décidé, que la nouvelle salle est dédiée à l'occupation des scolaires et des associations de la commune. Dans les conditions actuelles, cette salle ne sera pas louée aux particuliers ou aux associations extérieures.

Une réflexion plus avancée sera menée.

Don

M. Weisskopf a renouvelé un don à la commune pour les associations d'un montant de 1250€.

L'assemblée accepte la répartition du don aux différentes associations de la commune.

Prochaines séances du conseil municipal, à 20h30, les mardis 7 novembre, 28 novembre, 5 décembre 2017.

L'intégralité des comptes rendus est disponible sur le site www.vesancy.fr sous l'onglet "Mairie" et sur les panneaux d'affichage.

Remerciements de la mairie et des associations du village à

M. et Mme Thomas Weisskopf pour leur don généreux

INAUGURATION SALLE COMMUNALE

1er septembre 2017



Venir à Vesancy est toujours un plaisir.

C'est un plaisir d'abord parce que l'hospitalité y est toujours de mise, mais aussi parce qu'à Vesancy, la beauté, la richesse et l'histoire du Pays de Gex sont perceptibles en chaque lieu, dans le centre bourg, comme lorsque l'on se promène, comme je le fais souvent le dimanche dans les bas-monts ou sur les flancs de la montagne.

Malgré les craintes exprimées par certains lors de l'intégration du « dernier village gessien » résistant à la marche vers l'intercommunalité, Vesancy, grâce à l'action clairvoyante de ses élus et à l'appui que la population leur accorde, est une commune qui a su, mieux que beaucoup d'autres, conserver son patrimoine, ô combien, remarquable et le mettre en valeur.

La communauté de communes, loin de lui avoir fait perdre son identité, a apporté de nouveaux services à la population. Elle a notamment conforté la sécurité de son alimentation en eau potable en réalisant d'importants investissements que la commune seule aurait eu des difficultés à financer, ou, qu'elle n'aurait pu financer qu'au détriment d'autres investissements, comme ceux qu'aujourd'hui nous avons la joie d'inaugurer.

M. le maire a rappelé que l'aménagement de la rue du château a suscité quelques controverses. Je ne veux y voir que la manifestation d'un intérêt pour la vie du village et me réjouir de cet intérêt qui, ailleurs, fait bien trop souvent défaut.

Cet aménagement sécurise indéniablement les déplacements des piétons et des cyclistes. Sans aucunement dénaturer, bien au contraire, le centre bourg, cette réalisation permet de réduire la vitesse des automobiles, de partager l'espace public en le rendant plus sûr. Les piétons, les cyclistes sont vulnérables. Tout doit être fait pour préserver leur sécurité et le centre d'un village doit clairement être un espace de sécurité où les vitesses excessives doivent être bannies. C'est ce qui a été fait ici et je veux féliciter la municipalité pour son action qui participe ainsi efficacement à la sécurité routière.

L'État que je représente ici a soutenu ce projet comme il a soutenu l'aménagement de la salle communale. Pour ces deux opérations, l'État a apporté une aide de 123 000 € environ.

Si la réduction des déficits publics et donc de notre dette pour retrouver une capacité à agir et garantir notre souveraineté conduit l'État à demander aux collectivités locales de participer à l'effort national en réduisant les dotations de fonctionnement aux

collectivités, notamment les plus riches d'entre elles, l'État continue à soutenir l'investissement des collectivités.

Dans l'Ain, cette année ce sont 11,2 M€ de subventions (+ 1 M€ par rapport à 2016) qui seront ainsi alloués grâce à la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Aux crédits de la DETR, depuis 2016, sont venus s'ajouter ceux attribués au titre du fonds de soutien à l'investissement local. En 2017, ce sont 3,4 M€ supplémentaires qui viennent s'ajouter aux aides allouées via la DETR.

Ces subventions, d'un montant total qui approche les 15 M€ pour les collectivités de l'Ain, sont attribuées pour soutenir des projets répondant aux priorités définies : mise en accessibilité des bâtiments publics, réponse aux besoins en service (équipements, écoles notamment) induits par l'accroissement de la population, sécurisation des espaces et bâtiments publics, amélioration de la performance énergétique. Les priorités sont forcément nombreuses et les demandes excèdent les enveloppes disponibles.

Aussi, et j'en reviens à Vesancy, convient-il de faire le tri entre toutes les demandes. Cette sélection des dossiers qui seront finalement retenus n'est pas seulement un exercice subjectif auquel le sous-préfet se livre le soir au coin du feu au gré de ses lubies ou de la qualité (ou non qualité) de sa relation avec tel ou tel édile. Je vous rassure, Mesdames et Messieurs les élus. Je m'oblige à objectiver mon choix avant de rendre mes propositions au préfet sur la liste des opérations que nous aiderons. L'un des critères déterminant à mes yeux, est la capacité de la collectivité qui présente un projet à le porter dans l'année suivant la sollicitation de l'aide.

Mon objectif est simple : faire en sorte que l'aide apportée par l'État soit immédiatement utile à la collectivité mais aussi aux entreprises qui seront chargées d'exécuter les travaux. Et ce qui est bon pour l'activité de nos entreprises est bon pour l'emploi et donc, pour la cohésion et les finances de la Nation.

Vesancy a cette capacité à se donner les moyens d'agir.

Le conseil municipal a décidé de ces travaux en décembre, le 13 décembre, je crois. Le maire m'a transmis sa demande d'aide financière 2 jours plus tard. Le travail amont ayant été parfaitement effectué, j'ai pu aussitôt, avant Noël, l'autoriser à engager les travaux et avant l'été, ceux-ci étaient achevés.

Ah, si tout était toujours aussi simple et limpide ! Mesdames et Messieurs les élus, n'hésitez pas à interroger M. le maire pour connaître les secrets d'une telle efficacité !

Pour conclure, je veux féliciter toutes celles et ceux qui, sous l'impulsion du maire et des élus, ont œuvré pour mener à bien ces deux beaux projets au service des habitants de Vesancy et des nombreux visiteurs qu'accueille la commune, que ces réalisations mettent en valeur et dont vous pouvez être fiers.

Je vous remercie.

Benoit Huber
Sous-préfet de Gex



INFO MAIRIE INFO MAIRIE INFO MAIRIE



Rassemblement
place du Château

SAMEDI 11 NOVEMBRE à 11h

suivi de la cérémonie au Monument aux Morts
et du vin d'honneur offert par la municipalité.

I
N
V
I
T
A
T
I
O
N

Au repas de fin d'année

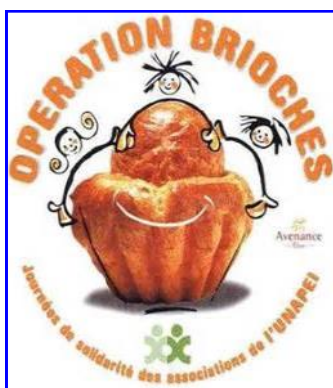
*Pour les habitants et les natifs de Vesancy
dès l'année de leurs 65 ans et leur conjoint*

Dimanche 26 novembre 2017

*Salle des fêtes du château
à partir de midi*



*Une invitation vous sera personnellement adressée
Merci de confirmer votre présence en mairie
avant le 15 novembre*



L'A.D.A.P.E.I de l'Ain
adresse ses plus vifs remerciements
aux bénévoles et aux Vesanciens qui ont répondu
généreusement à l'appel
du samedi 7 octobre 2017
et ont contribué au succès de
l'Opération Brioches, par l'envoi de
la somme de **1235 €**

Préparation

Téléthon 2
0
1
7

Merci de venir apporter votre aide pour l'organisation de cette soirée et la vente du bricolage à la **réunion** du

Mercredi 18 octobre 2017

à 20h30 à la salle annexe du château

soirée

Téléthon 2
0
1
7

spaghetti

Vendredi 8 décembre 2017

dès 19h30 au château

Vous pouvez aussi participer en apportant une pâtisserie.

Dans tous les cas, repas et/ou pâtisserie,
merci de **vous inscrire** en mairie au 04 50 41 53 55

CEREMONIE DES VŒUX DU MAIRE

et

accueil des nouveaux habitants

Dimanche 7 janvier

à 18h au château

2
0
1
8

PACS EN MAIRIE



Le Pacs est un contrat conclu entre deux personnes majeures, de sexe différent ou de même sexe, pour organiser leur vie commune. Pour pouvoir le conclure, les partenaires doivent remplir certaines conditions et rédiger une convention. Ils doivent ensuite la faire enregistrer.

L'enregistrement des pactes civils de solidarité (Pacs) sera transféré à l'officier de l'état civil de la mairie à partir du **1^{er} novembre 2017**. Le passage du Pacs en mairie (et non plus au tribunal) est une mesure de la loi de modernisation de la justice du XXI^e siècle.

En attendant la mise en place de ce changement, les personnes qui veulent conclure un Pacs doivent faire enregistrer leur déclaration conjointe de Pacs en s'adressant toujours :

- soit au tribunal d'instance compétent (lieu de leur résidence commune)
- soit à un notaire.

Les partenaires qui ont leur résidence commune à l'étranger doivent s'adresser au consulat de France compétent.



RAPPEL

des règles liées au raccordement postal et à la distribution du courrier

Les boîtes aux lettres doivent toutes être impérativement positionnées **en bordure de voie publique**.

En cas de neige, l'accès à la boîte aux lettres doit être obligatoirement **déneigé et salé**.

Si ces conditions ne sont pas respectées, nous nous réservons le droit de mettre votre courrier en instance au bureau de poste le plus proche.

Déclaration annuelle de ruches



La déclaration de ruches est une obligation annuelle pour tout apiculteur, dès la première colonie d'abeilles détenue.

Elle participe à :

- ⇒ la gestion sanitaire des colonies d'abeilles,
- ⇒ la connaissance de l'évolution du cheptel apicole,
- ⇒ la mobilisation d'aides européennes pour la filière apicole française.

Elle doit être réalisée **chaque année, entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre**.

Toutes les colonies sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, ruchettes ou ruchettes de fécondation.

Une procédure simplifiée de déclaration en ligne a été mise en place sur le site :

www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr/

En cas de besoin, contactez le service d'assistance aux déclarants

- Mail : assistance.declaration.ruches@agriculture.gouv.fr
- Téléphone : 01 49 55 82 22

CAF de l'Ain

des informations sur vos droits accessibles en permanence



● Par INTERNET www.caf.fr



● Sur l'APPLI MOBILE Caf - Mon Compte

● Sur TWITTER @cafain

● Par TELEPHONE 0 810 25 01 10 (0.06 €/min. + prix d'un appel)

Pour faciliter l'information des familles sur les prestations familiales et les différentes aides d'action sociale, **plusieurs services accessibles en permanence** sont mis à votre disposition par la Caf de l'Ain pour des informations générales et personnalisées sur votre dossier.

- Déclarer en ligne un changement de situation.
- Effectuer une demande de prestation.
- Faire une simulation des droits.
- Consulter vos droits et paiements.
- Obtenir une attestation de droits ou de quotient familial.
- Répondre rapidement à une demande d'informations de votre Caf.
- Connaître les conditions d'attribution des prestations familiales et des aides d'action sociale.

- Disponible gratuitement sur l'Apple Store et Google Play
 - Consulter vos paiements.
 - Télécharger des relevés et des attestations.
 - Gérer vos informations personnelles et les modifier en cas de changement.

- L'actualité et les conseils pratiques de votre CAF

- 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7
 - Pour consulter votre dossier :
 - date et détail des paiements,
 - état de traitement de votre courrier,
 - demande d'une attestation de paiement.
- du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h15 à 16h30
 - Pour contacter un conseiller, après avoir saisi votre numéro d'allocataire et votre mot de passe.

Pour consulter les renseignements personnalisés de votre dossier, munissez-vous de votre numéro allocataire et de votre mot de passe personnalisé.

MOBILITE ALTERNATIVE

Territoire péri-urbain de 400 000 habitants au sein de l'agglomération transfrontalière du Grand Genève, le Genevois français est confronté à une utilisation massive de la voiture. La mobilité, ou comment faciliter les déplacements sur le territoire, représente **le cœur des priorités du mandat du Pôle métropolitain**.

Le développement d'une offre de transport public efficace sur un périmètre aussi diffus se doit d'être complété par de nouveaux services à la mobilité et de nouvelles formes d'utilisation des véhicules individuels, telles que le covoiturage ou l'autopartage.

Partant du constat que les usagers sont de plus en plus des « acteurs » de leur mobilité, la Communauté de communes du Pays de Gex a choisi d'**expérimenter une offre de mobilité alternative**.

Le développement d'un service d'autopartage, absent jusqu'à présent sur le territoire, rentre parfaitement dans cet objectif, passant ainsi d'une logique de propriété à une logique d'usage, de sensibilisation à la préservation de l'environnement et de réduction des coûts.

L'utilisateur, qui peut être un particulier, une entreprise ou une collectivité publique, peut disposer d'un véhicule pour une durée plus ou moins longue, allant de quelques heures à plusieurs journées. Il peut ainsi réduire ses dépenses en assurance et en entretien.

Deux véhicules sont disponibles 24 h/24 et 7j/7, à Gex, avenue de la Poste.

Pour plus d'information : Tél : 04 50 42 65 00 Courriel : infoccpg.fr

DEPARTEMENT DEPARTEMENT DEPARTEMENT



Véronique BAUDE et Gérard PAOLI
toujours à votre écoute en 2017

Permanence de nos conseillers départementaux à Vesancy
Mardi 19 décembre 2017 de 18h à 19h en mairie

N'hésitez pas à solliciter un rendez-vous aux adresses suivantes :

veronique.baude@ain.fr

gerard.paoli@ain.fr

04 74 32 32 03 secrétariat au Conseil départemental



OUVERTURE DE LA CHASSE

La période d'ouverture générale de la chasse à tir pour le département de l'Ain est fixée
du dimanche 10 septembre au mercredi 28 février au soir

avec 2 jours de suspension par semaine, le mardi et le vendredi, sauf jour férié.

En période de chasse, il est recommandé aux promeneurs de se munir de gilets fluorescents.



Claude nous a quittés soudainement ce vendredi 22 septembre. Il avait tenu à marquer ses 80 ans en invitant le 6 mai dernier sa famille et ses amis proches à une grande fête. Rétrospectivement, on ne peut s'empêcher de penser à un geste d'adieux. Il laisse ses enfants Thierry et Franck et leur famille en désarroi et ses frères et sœurs et amis dans une grande peine.

Il est parti rejoindre sa chère Arlette, ses parents et ses deux frères aînés.

Nous, ses frères et sœurs Hotellier et leurs conjoints sommes en deuil : nous avons perdu un membre de la fratrie. Il nous faut resserrer les rangs, une fois encore, après la disparition récente de Michel et d'Arlette.

Claude est né le 27 avril 1937. C'est le septième enfant d'Antoine et de Suzanne. Il tient de ses aînés, mais il annonce déjà la génération suivante : ni tout à fait d'avant-guerre, ni tout à fait d'après... La guerre d'Algérie avec un séjour de 14 mois dans le Constantinois l'a profondément marqué.

Retour parmi les douze en novembre 59 après 28 mois de service militaire, il se réacclimate à la vie civile pendant l'hiver en travaillant à la ferme.

Puis, il quitta la ferme pour rejoindre l'entreprise Goyot à Bellegarde puis l'entreprise de l'oncle Cattelin à Barberaz en février 1962. Il se familiarisa alors avec le métier des travaux publics, qu'il exerça ensuite à partir de 1965 chez Famy à Chatillon de Michaille. C'est là, qu'il rencontra Colette et fonda sa famille, avec l'arrivée de Thierry et de Franck.

Et puis, la rencontre avec Arlette. Leurs chemins s'étaient croisés le 24 juin 1984, à l'occasion de la fameuse manifestation pour l'école libre. C'était un signe de la Providence sans doute...

Il retourna ensuite dans le Pays de Gex pour s'établir à Prévessin auprès d'Arlette en 1989.

Grand saut dans le temps pour arriver en 1997 à l'âge de la retraite. Retraite active dans la communauté locale : travaux de jardinage, d'horticulture, membre actif de nombreuses associations, ski, soirées dansantes, anciens d'AFN... Il sillonne le Pays de Gex en tous sens, sans oublier Vesancy et la famille qui s'agrandit avec l'arrivée d'Agnès et Nadège, compagnes de Thierry et Franck et des petits enfants Théo, Thibault, Antoine, Zoé, Max qui éclaireront le reste de sa vie.

Et puis la période difficile, avec la dégradation de la santé d'Arlette qu'il entoura de toute son affection et l'accompagna jusqu'à sa disparition douloureuse en octobre 2016.

Je crois que Claude ne s'en est pas remis. Il a bien essayé de faire comme si... Mais quelque chose était cassé et l'empêchait de reprendre le cours normal de la vie, qui l'a quittée ce vendredi dernier.

Mon cher frère nous t'adressons un dernier adieu dans l'espérance de la résurrection.

CLAV - CLUB LOISIRS AMITIES VESANCY - CLAV



Nous adressons nos plus vifs remerciements à M. et Mme Jahlan
pour leur généreux don



Le voyage en Alsace



De bon matin, ce mercredi 20 septembre, notre groupe, d'une trentaine de personnes, embarque pour une virée de 4 jours en Alsace. En fin de matinée, nous arrivons à **Colmar** et déjà le pittoresque de cette région s'impose : très vieilles mais pimpantes maisons à colombages aux façades bien colorées et bien fleuries. Nous visiterons deux autres villages traditionnels et hauts en couleurs entourés de vignobles : **Eguisheim** et **Riquewihr**.

Tout au long de cette virée, nous allons découvrir une petite partie de la richesse et la diversité du patrimoine culturel historique, naturel et gastronomique de l'Alsace.

Nous gravirons le **mont Saint Odile** (764 m) qui abrite un couvent et une abbaye du VIII^{ème} siècle. Nous visiterons le très austère **château du Haut-Koenigsbourg** (757 m) accompagnés d'un guide plein d'humour qui rendra la visite hilarante. Les vues panoramiques sur la plaine d'Alsace du haut de ces monts de grès rouges sont exceptionnelles .

C'est en nous rappelant les grandes lignes de l'histoire tourmentée de cette région que les guides nous aident à comprendre son patrimoine façonné par des influences multiples, principalement germaniques et françaises. Certains villages, par exemple, possèdent une église catholique, une église protestante et une synagogue. De chaque côté de la route, s'étalent les célèbres vignobles fraîchement vendangés et à l'horizon, nous apercevons des coteaux hérissés de vieilles tours en ruine, témoins défensifs de ces terres convoitées.

A midi, lors des repas nous dégustons les plats typiques (choucroute, baeckeofe...) et pendant les visites nous goûtons aux gourmandises du terroir : pain d'épices, kouglofs, vins...

Pour la dernière soirée, nous sommes allés assister à un diner spectacle de qualité au **Royal Palace**. L'organisation quotidienne de ces centaines de spectateurs venant de toute la France est impressionnante.

Sur le chemin du retour, nous nous sommes arrêtés à **Mulhouse** et, encore une fois, grâce aux commentaires d'un très bon guide, nous avons visité avec beaucoup d'intérêt cette ville ingénieuse. L'après midi, nous avons parcouru le plus grand musée de l'automobile du monde et vu, aux abords d'un autodrome, ces vieilles guimbardes s'animer dans un show très réussi.

L'Alsace sait bien mettre en valeur son patrimoine, aussi, avons-nous découvert cette région avec ravissement en compagnie d'un groupe sympathique, toujours de bonne humeur et en plus sous un soleil radieux. Ce séjour alsacien fut donc très agréable.



Dimanche 3 septembre, le **pic-nique à la Vesancière** a réuni une bonne vingtaine de personnes malgré le temps maussade. L'apéro sorti des sacs et... de derrière les fagots (véridique) nous a fait patienter en attendant la cuisson des grillades au feu de bois. Après manger, une équipe motivée a contribué au maintien du chalet en nettoyant la cuisine. Ces moments de partage sont très sympathiques et agréables. A l'année prochaine !



Les **journées du patrimoine** ont été riches en enseignements sur les forêts, alpages et bas-monts de la commune grâce à la conférence d'Alexandre Malgouerné du vendredi soir 15 septembre et la balade in-situ du lendemain après-midi. En assistant à ses présentations, nous avons l'immense privilège d'entendre pour la première fois un cours d'histoire inédit et exclusif qui nous concerne car puisé directement dans les archives communales. Quel luxe ! Merci Alexandre !

La journée du patrimoine du samedi, c'est terminé en musique à l'église de Vesancy, où Pauline Lodéon, virtuose de la flûte traversière, s'est généreusement proposée pour nous donner un concert.

Mille mercis Pauline ! C'était très beau !



Arbre déraciné

Dimanche 17 décembre à 18h



Vin chaud offert devant la fontaine du château décorée pour Noël

AU BON SENS AU BON SENS AU BON SENS



Petit marché bio

Mercredi 18 octobre à partir de 10h : prochain petit marché bio avec fromages de chèvre, du Jura, viennoiseries de Chevry, miel de Vesancy, plats indiens à consommer sur place ou à emporter, éventuellement jus de pommes pressées sur place (si le temps le permet), marrons grillés...?

Prochains marchés : les mercredis 8 et 22 novembre, 6 et 20 décembre à partir de 10h.



Activités bien-être

Reprise des cours, après les vacances de la Toussaint

Lundi soir : **yoga**

Mardi 9h : **pilates** (si effectif suffisant)

Mercredi 9h : **Aviva**

Jeudi soir : **cardio afro salsa**

Pour plus d'informations contacter : contact@aubonsens-vesancy.fr ou Dorota 06 80 23 68 19



SCRAP OXYGENE SCRAP OXYGENE SCRAP



Vesancy compte désormais une nouvelle association : "**Scrap Oxygène**"

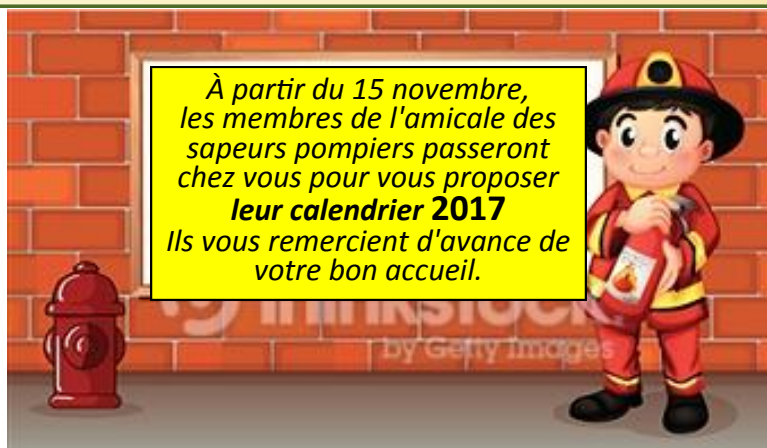
Nous créons des albums photos, des cartes, des carnets et des objets de décoration en papier.

Nous vous inviterons début 2018, lors d'une après midi porte ouverte.

A découvrir prochainement le monde du scrap !

Christine Grenier & Pascale Buttner

AMICALE DES SAPEURS POMPIERS



À partir du 15 novembre,
les membres de l'amicale des
sapeurs pompiers passeront
chez vous pour vous proposer
leur calendrier 2017
Ils vous remercient d'avance de
votre bon accueil.



La bibliothèque reste
ouverte pendant les
vacances de la toussaint
les **lundis de 16h à 18h**

CLASSE DES GRANDS CLASSE DES GRANDS

De nouveaux élèves

Nous sommes toujours 16, mais 4 élèves sont partis et 4 nouveaux élèves sont arrivés dans la classe, un de la petite classe, une d'une autre école, une d'Irlande et un de Nouvelle-Zélande.

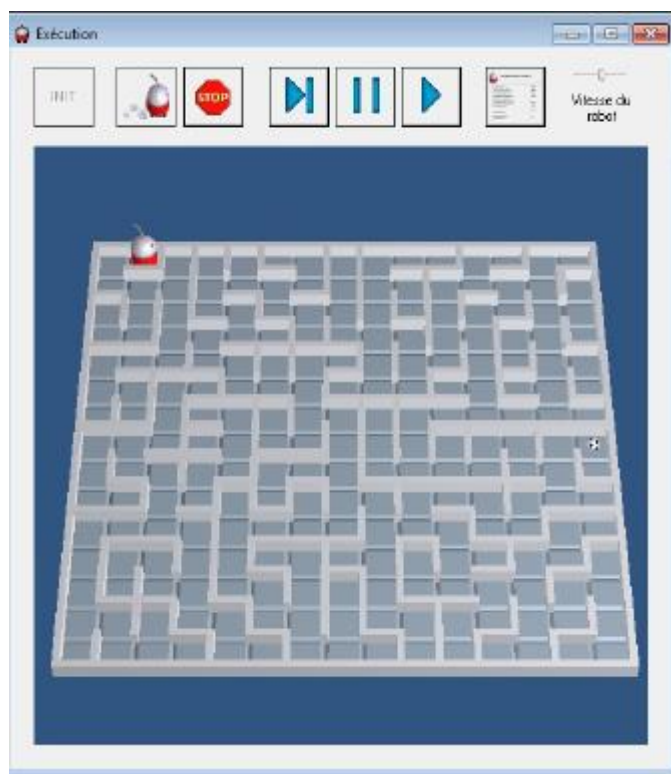
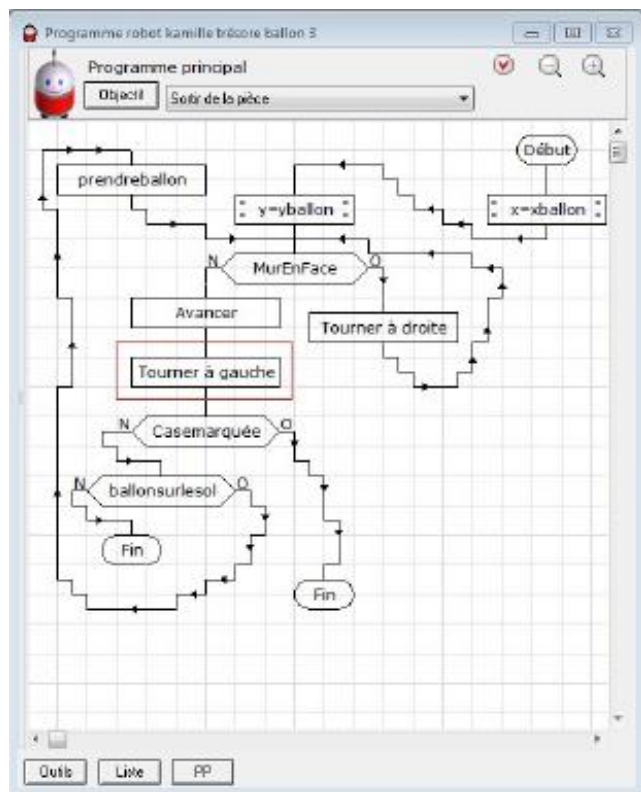
Élections du bureau de notre coopérative

La 2ème semaine d'école, nous avons voté pour notre nouveau président, trésorier et secrétaire de notre coopérative de classe. À la fin du deuxième vote, il y avait un petit problème lorsque nous comptons les votes. Le lendemain, nous avons recommencé et maintenant nous avons un nouveau président: Tina, un nouveau trésor: Jeanne et un nouveau secrétaire: Giulia.

Nora CM2 et Neela CM1

Un peu de programmation pour démarrer l'année

Nous avons commencé les sciences cette année en programmant, nous formons avec un robot virtuel dans un labyrinthe. Ensuite, nous avons eu de petits défis sur RobotProg (sortir du labyrinthe, parcourir le labyrinthe, parcourir le terrain, aller dans un coin, dessiner un carré ...



Vous pouvez découvrir ce logiciel (en anglais ou en français) (mais modifier les propriétés : compatibilité Windows 98)

Voici le lien : <http://www.physicsbox.com/indexrobotprogen.html>

Dominic CM1 Kamille CM2

CLASSE DES GRANDS CLASSE DES GRANDS

Mots mêlés

c	d	j	d	e	u	x	z	m	a	i	s	o	n	u	d
b	l	z	j	c	s	g	d	u	c	b	g	e	s	m	t
g	z	e	j	l	p	g	t	r	a	i	n	j	e	d	g
c	n	f	f	v	c	a	d	v	z	g	f	a	z	s	x
k	j	u	m	y	h	m	p	b	v	c	d	r	e	x	c
j	h	u	y	c	g	h	y	a	k	g	i	t	d	f	w
p	b	e	f	g	h	h	f	z	m	o	t	o	b	s	v
d	d	l	c	v	t	i	g	v	a	c	h	e	m	m	h
r	i	r	e	t	v	v	e	b	m	n	z	g	s	g	h
u	i	o	l	u	r	e	f	n	a	q	g	b	x	w	m
n	f	e	h	d	p	l	i	v	r	e	y	d	s	v	c
e	c	o	l	e	j	k	e	d	t	s	t	y	l	o	r
f	h	h	i	y	t	r	e	n	z	x	v	n	j	k	a
r	j	f	h	g	c	g	n	k	f	e	m	m	e	f	y
d	f	g	u	g	h	j	l	m	m	a	f	h	j	n	o
b	v	s	c	g	i	e	a	u	d	h	n	y	r	g	n
c	n	y	j	k	y	y	h	u	i	p	o	r	t	e	s
o	y	t	o	i	l	e	t	t	e	v	r	b	s	x	o
o	y	l	u	v	p	e	c	p	a	s	s	e	g	j	e
l	t	x	e	d	j	j	l	t	a	b	l	e	r	t	h
b	u	r	e	a	u	g	h	j	j	h	d	e	u	x	v
m	y	p	g	p	o	m	m	e	u	v	f	g	i	i	h
x	o	u	i	l	m	p	l	y	c	h	a	i	s	e	g

Mots à retrouver :

Pomme, chien, mur, chat, train, enfants, maison, maman, papa, toilette, un, ou, deux, femme, école, vache, crayons, bleu, rire, clef, oui, cool, chaise, table, livre, bureau, classe, stylo, porte, eau, moto et voiture.

Anna G CM1, Margot CM1 et Anna I CM2

Gâteau renversé aux fruits

500 g de fruits coupés : mirabelles, quetsches, pêches, abricots, poires, ananas. . .

2 œufs

60 g de beurre fondu et refroidi

50 g de farine

50 g de maïzena

100 g de sucre

1/2 sachet de levure



Battre les œufs et le sucre avec une pincée de sel.

Ajouter la farine, la maïzena et la levure.

Ajouter le beurre fondu refroidi.

Beurrer un moule à manqué et le saupoudrer de sucre.

Déposer les fruits de votre choix et les napper de pâte.

Mettre au four à 180° pendant 35 minutes.

Peut être servi tiède dans le plat de cuisson ou renversé.



Recette donnée par Brigitte Tavernier



Fantaisie d'automne sur la grille du jardin de R. Beaudet